

# STATEMENT DISCOURS



NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE  
L'HONORABLE GERALD REGAN,  
MINISTRE D'ÉTAT  
(COMMERCE INTERNATIONAL),  
DEVANT LE CONSEIL COMMERCIAL  
NOUVELLE-ANGLETERRE-CANADA,  
BOSTON, MASSACHUSETTS,  
LE 10 NOVEMBRE 1982

---

(TRADUCTION)

C'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole à cette première session ordinaire du nouveau Conseil commercial Nouvelle-Angleterre-Canada.

Lorsque j'étais premier ministre de la Nouvelle-Écosse, j'ai eu souvent l'occasion de visiter les États de Nouvelle-Angleterre et de rencontrer leurs populations; je peux donc personnellement témoigner de la chaude réception que reçoivent les Canadiens qui visitent cette partie des États-Unis. Mon nouveau rôle de ministre fédéral d'État au Commerce international comporte la responsabilité - d'ailleurs agréable - de visiter plusieurs régions du monde et de m'adresser à de nombreux groupes. Je peux sincèrement dire que je suis très fier que l'une de mes premières visites officielles à l'extérieur du Canada se fasse à Boston et en Nouvelle-Angleterre.

Les mouvements de touristes entre la Nouvelle-Angleterre et le Canada, et plus particulièrement nos provinces de l'Est, illustrent extrêmement bien cette relation. Nous voyons souvent des gens de la Nouvelle-Angleterre dans les rues de Montréal ou de Québec ou sur les routes de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces de l'Atlantique, et les Canadiens viennent en grand nombre se prélasser sur les pentes de ski du Vermont ou sur les plages du Maine et du Massachusetts. Partout où ils vont, les touristes des deux régions s'émerveillent des similarités qu'ils peuvent déceler dans les modes de vie, les intérêts et même les traditions.

Notre commerce bilatéral vient ajouter une autre dimension à cet héritage commun. Les deux tiers de nos exportations sont destinés aux États-Unis; de ce montant, 4,2 milliards \$Can., ou 7,8%, ont été exportés en Nouvelle-Angleterre en 1981. Les États de Nouvelle-Angleterre ont exporté pour quelque 3,2 milliards \$Can. ou environ 6% de l'ensemble des exportations américaines au Canada. Votre Département du commerce évalue que chaque milliard de dollars d'exportations américaines représente 30 000 emplois. En d'autres mots, 96 000 emplois en Nouvelle-Angleterre ont reposé sur le commerce avec le Canada, et un nombre tout aussi important d'emplois canadiens ont dépendu du commerce avec la Nouvelle-Angleterre.

Le commerce avec cette région couvre toute la gamme des produits - bois d'oeuvre, papier journal, poisson, moteurs d'aéronef, systèmes complexes de télécommunication ou matériel de transport - et reflète bien les échanges globaux entre nos deux pays. Bien que le Canada ait enregistré l'an dernier un léger excédent de son compte marchandises, les États-Unis ont connu un excédent un peu plus important de leur compte des invisibles.

Nous Canadiens comprenons bien l'importance du commerce pour notre nation. Les exportations comptent pour le tiers de notre PNB, et nous calculons que 20% de notre population active, ou 2 millions de personnes, sont directement engagés dans la production de biens d'exportation. Comme je l'ai mentionné, les deux tiers de ces exportations sont destinés aux États-Unis.

Et l'importance de notre commerce mutuel est de mieux en mieux reconnue par vos compatriotes. Bien que sachant depuis longtemps que ce commerce était important, les Américains supposaient l'existence d'autres marchés étrangers encore plus importants. Mais la situation a changé ces dernières années, et plus particulièrement l'an dernier, lorsque notre commerce bilatéral a atteint 108 milliards de dollars canadiens. C'était là un montant beaucoup plus important que celui de vos échanges avec le Japon, et presque aussi important que celui de votre commerce avec tous les pays de la CEE pris ensemble.

Mais cette reconnaissance vient à un moment où chaque pays du monde se tourne anxieusement vers ses partenaires commerciaux pour protéger son marché intérieur et élargir ses débouchés. Même la meilleure relation bilatérale entre pays ne peut rester intouchée par les formidables pressions intérieures engendrées par une inflation persistante, des taux d'intérêt sans précédent et un chômage à la hausse.

La relation canado-américaine, si bonne qu'elle puisse être, n'est pas à l'abri des divergences d'opinion. Dans le contexte de la Nouvelle-Angleterre, vous êtes bien placés pour savoir que nous n'avons pas toujours été d'accord sur des produits comme la pomme de terre et le poisson. Pour notre part, nous avons eu des problèmes avec plusieurs mesures prises ou proposées par les États-Unis, y compris le projet de limitation des importations d'uranium; le projet d'imposition d'un contenu national pour les automobiles; votre nouvelle législation sur le camionnage; l'application extraterritoriale de certaines lois américaines, notamment en rapport avec l'exportation de technologies pétrolières et gazières en Union soviétique; et les mesures compensatoires récemment demandées par l'industrie américaine contre les importations de résineux canadiens.

Ce que nous connaissons actuellement est jusqu'à un certain point une réaction aux énormes pressions économiques ressenties par tous les pays, et un sentiment général de frustration devant ce qui se passe dans le monde.

Dans ce contexte, les Canadiens peuvent comprendre votre vif intérêt pour des pratiques commerciales équitables et votre désir conséquent d'assurer que les autres pays

honorent leurs engagements internationaux; mais nous nous inquiétons de certaines mesures prises à cet égard, y compris de la plupart des mesures dites de réciprocité. Je veux ici surtout parler de la tendance à rechercher un traitement réciproque sur une base sectorielle étroite. Une telle approche pourrait réduire sensiblement les niveaux d'échange et bouleverser un système commercial international qui a si bien servi nos deux pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Étant donné notre grande dépendance à l'égard du commerce extérieur, nous savons que nous avons beaucoup à perdre et peu à gagner de politiques à long terme qui nuisent au libre échange international des biens. Nous resterons ouverts aux observations et suggestions des hommes d'affaires américains concernant nos politiques nationales. Selon des conversations récentes avec des représentants de votre administration, il semble que les priorités de l'Administration américaine visant un système commercial libre et ouvert sont presque dans tous les cas similaires aux nôtres. Le Canada et les États-Unis ne partagent peut-être pas le même sentiment d'urgence sur chaque question, et ils ne s'entendent pas nécessairement sur l'approche à adopter. Mais nos objectifs sont essentiellement les mêmes, et notre soutien mutuel ainsi que notre dialogue permanent seront des facteurs importants de nos efforts pour maintenir le système commercial mondial.

J'ai récemment eu la possibilité, avec le Premier ministre et plusieurs collègues du Cabinet, de participer à une série de discussions tenues à Ottawa avec les administrateurs et les présidents de quelques-unes des sociétés américaines les plus importantes et les plus influentes. Lors de ces rencontres, un certain nombre de politiques canadiennes qui préoccupent les hommes d'affaires américains ont été ouvertement discutées et traitées. Notre politique de l'investissement étranger est la question qui a le plus retenu l'attention.

Les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont toujours dû affronter le défi d'un renforcement du contrôle des Canadiens sur leur propre économie tout en s'efforçant d'améliorer la performance de l'industrie canadienne, y compris des entreprises sous contrôle étranger, sans décourager les mouvements de capitaux nécessaires à notre développement. Nous reconnaissons que les capitaux étrangers continueront d'avoir un rôle important et positif à jouer au Canada. C'est pourquoi nous continuerons à bien accueillir les investissements étrangers qui nous apportent des avantages importants. Mais puisque nous savons également que les investissements étrangers directs comportent des coûts tout autant que des avantages, nous devons maintenir notre capacité d'affronter ce genre de situation.

Le Canada est depuis longtemps la nation industrielle qui a le plus fort niveau de propriété et de contrôle étrangers. À l'heure actuelle, près de 29% de notre industrie sont contrôlés de l'étranger; dans certaines industries, ce chiffre est encore plus élevé. Comparez-le à 3% pour les États-Unis et à un taux encore moindre pour le Japon. Dans certains autres pays industrialisés, le contrôle de l'industrie nationale par des intérêts étrangers est si minime qu'il n'en est même pas officiellement tenu compte.

Étant donné l'importance des investissements étrangers, les Canadiens ont dû s'assurer que les nouveaux investisseurs dans notre pays mènent leurs affaires d'une façon qui ne nuise pas à l'ensemble de l'économie canadienne. Je vous ai expliqué la place centrale de l'exportation dans l'économie canadienne. Permettez-moi de vous donner un exemple de la façon dont le contrôle étranger de l'industrie canadienne peut entraver notre capacité d'exportation. Il s'est produit des cas où des entreprises détenues par des capitaux étrangers se sont abstenues de rechercher des débouchés d'exportation lorsque des concurrents canadiens connaissaient d'importants succès à l'étranger. Une telle inactivité de la part des sociétés sous contrôle étranger, si elle était pratiquée sur une large échelle, pourrait avoir un effet fortement préjudiciable sur le compte marchandises et sur la performance économique du Canada. Voilà l'un des problèmes que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger vise à régler en ce qui touche les nouveaux investissements directs effectués au Canada. Permettez-moi de souligner que cette Loi ne s'applique qu'aux investissements étrangers directs et qu'elle ne vise que l'établissement d'une nouvelle entreprise dans un domaine non connexe ou que la prise de contrôle d'une entreprise canadienne existante. L'expansion des investissements existants, les nouveaux investissements dans un domaine connexe et les investissements de portefeuille ne sont pas couverts par la Loi. De fait, son processus d'examen ne concerne que de 5 à 10% des nouveaux investissements étrangers annuels au Canada.

La Loi ne vise pas à empêcher la venue de nouveaux investissements au Canada, mais plutôt à maximiser les avantages que l'on peut en tirer. Le fait que plus de 90% des cas revus à ce jour aient été approuvés montre bien que tel n'est pas seulement l'esprit, mais également le résultat de la Loi.

Bien que le Canada se soit doté d'un processus structuré de filtrage des investissements étrangers par un organisme unique, la plupart des autres pays de l'OCDE, y compris les États-Unis, ont adopté diverses restrictions aux investissements, des processus d'approbation, des exigences ainsi que des pratiques administratives informelles qui ont

pour effet de contrôler ou de restreindre les investissements étrangers directs. De façon générale, ces mesures sont éparpillées entre un grand nombre de dispositions législatives et toute une gamme de procédures administratives officielles et officieuses. L'approche diffuse adoptée par la plupart des pays industriels contraste avec notre système administratif plus global; cette différence reflète une distinction plus de forme que de fond, puisque l'on remarque peu de différences dans l'incidence ou dans l'effet restrictif sur les nouveaux investissements étrangers directs. Par exemple, alors que les États-Unis semblent relativement ouverts aux investissements étrangers, il existe un certain nombre de secteurs où le contrôle étranger est interdit ou réglementé - par exemple, le cabotage, le transport aérien intérieur, la radio, la télévision et les télécommunications, la production d'énergie nucléaire et de nombreux contrats de défense. Plusieurs États de l'Union imposent des restrictions aux investissements étrangers dans des secteurs particuliers. Outre les interdictions pures et simples, les États-Unis imposent également des contrôles indirects sur les investissements étrangers. Je ne mentionnerai que les lois antitrust, les pressions exercées au Congrès et la surveillance exercée par des organismes comme la Commission des investissements étrangers. En mentionnant les pratiques des autres pays, je veux souligner qu'il est important de situer notre processus d'examen en contexte.

Nous n'avons certes pas à nous excuser pour notre Loi sur l'examen de l'investissement étranger, mais nous reconnaissons que son administration a été fort critiquée. Bien que nous soyons nous aussi tout aussi intéressés à nous assurer que le Canada reste - dans les faits tout autant que dans les perceptions - un marché attrayant pour les investisseurs étrangers, nous nous efforçons de rendre l'approche plus positive sans en sacrifier le principe. Nous en améliorons l'application.

Ed Lumley, qui m'a précédé au poste de ministre d'État au Commerce international et qui est maintenant ministre de l'Industrie responsable de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mène actuellement une revue de l'administration de la Loi et prend des mesures pour assurer qu'elle soit efficiente et opportune. Entre temps, des mesures sont prises pour mieux clarifier l'interprétation de la Loi et pour simplifier le processus décisionnel interne. En ce qui concerne l'examen des petites entreprises, il s'agit de faire passer le seuil des 2 millions de dollars et des 100 employés à 5 millions de dollars et à 200 employés lorsqu'il s'agit de nouveaux investissements ou d'acquisitions directes au Canada; et de le faire passer à 15 millions de dollars et à 600 employés lorsqu'une entreprise canadienne sous contrôle étranger est indirectement acquise, soit lors d'une fusion de sa

société-mère avec une autre société contrôlée par des capitaux étrangers. Ce qui veut dire que 80% de ces cas se prêteront maintenant aux procédures simplifiées, contre 45% auparavant. Ces changements font déjà sentir leur effet: un plus grand nombre de cas sont traités plus rapidement.

Le gouvernement canadien ne peut ni ne veut décourager les investissements étrangers. Nous reconnaissons que nous avons un pays à bâtir et que le capital étranger a un rôle majeur à jouer dans le processus.

Le secteur énergétique ne fait pas exception. Dans ce secteur fortement contrôlé par l'étranger, nous nous efforçons plutôt d'accroître la participation canadienne par rapport à celle de l'étranger.

Toutefois, il est important de souligner que les capitaux étrangers continuent d'être bien accueillis dans le secteur énergétique du Canada, mais aussi qu'ils continuent à y être attirés par la perspective de rendements intéressants fondés sur un généreux système de stimulants ainsi que par certaines possibilités extrêmement favorables offertes par d'importants développements au niveau de l'offre.

Nous espérons que, sous l'effet du temps et d'une réflexion attentive, les Américains en viendront à comprendre que les grands problèmes connexes que nous nous efforçons de régler (sécurité de l'approvisionnement, répartition des gains fortuits et niveau de propriété étrangère dans une industrie importante) sont des problèmes que les États-Unis partagent avec nous à des degrés divers. Nous espérons également que les Américains comprendront que la politique choisie par le Canada pour poursuivre ses propres intérêts est légitime et que nous avons assurément voulu que notre Politique énergétique nationale ne nuise pas à nos importants échanges énergétiques, financiers et technologiques et à la relation bilatérale générale entre nos deux pays.

Il nous faut absolument nous doter d'une politique agressive de consolidation de nos approvisionnements énergétiques si nous voulons accroître notre capacité de garantir l'approvisionnement du marché national en énergie. Toutefois, sur le long terme, nous visons également à exporter nos excédents.

L'électricité et le gaz naturel sont deux secteurs qui promettent des échanges mutuellement avantageux entre le Canada et les États-Unis, et plus particulièrement avec la Nouvelle-Angleterre.

Les données sur les échanges d'énergie électrique entre nos deux pays révèlent une remarquable stabilité dans les relations que nous avons érigées. C'est une stabilité fondée sur le respect scrupuleux des engagements pris. Le Canada a fait et fera tous les efforts possibles pour maintenir son statut de fournisseur fiable d'électricité aux États-Unis.

Les échanges d'énergie électrique entre le Canada et les États-Unis ont commencé dans la région du Niagara, au début du siècle. La Niagara Power Company, filiale canadienne de la Niagara Falls Power Corporation des États-Unis, a commencé à construire son usine en 1901; elle a exporté son énergie sur le réseau de la société-mère américaine afin d'approvisionner Buffalo. Ce commerce s'est développé considérablement depuis et ce, à l'avantage mutuel des deux pays. Pendant de longues périodes de cette relation, le Canada a été un important importateur net d'énergie. Dans les années 60, les importations et les exportations atteignaient presque un équilibre. Mais les toutes dernières années ont vu un accroissement substantiel de nos exportations nettes. En 1981, ces exportations ont atteint 9% de l'ensemble de l'énergie produite au Canada. Bien qu'importants, ces chiffres ne montrent pas un degré extraordinaire de dépendance des États-Unis à l'égard de l'électricité canadienne, qui ne représente qu'environ 1% de l'ensemble des approvisionnements des États-Unis et qu'un pourcentage légèrement plus élevé dans certaines régions. Une large part de ces exportations consiste en des ventes économiques d'énergie à court terme plutôt qu'en contrats d'approvisionnement ferme à long terme.

Autre développement intéressant: l'Office national de l'énergie et le gouvernement du Canada ont récemment approuvé l'exportation garantie d'énergie de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick pour une période de 7 à 10 ans. La centrale, qui atteindra cette semaine jusqu'à 50% de sa capacité, devrait commencer à alimenter la Nouvelle-Angleterre en énergie plus tard cette année ou au début de l'an prochain.

En outre, il existe d'importantes ressources hydro-électriques au Nouveau-Québec, au Manitoba et à Terre-Neuve. En Ontario, l'option nucléaire est considérée comme la réponse à l'accroissement des besoins en électricité. L'Alberta dispose pour sa part des ressources nécessaires en charbon et en hydro-électricité. Dans les provinces de l'Atlantique, les options qui s'offrent sont l'énergie nucléaire, le charbon et, sur le plus long terme, l'énergie marémotrice.

Je sais que des discussions se tiennent actuellement entre la Nouvelle-Angleterre et le Québec et le Nouveau-Brunswick, et je les suis de près. Je ne vois aucun obstacle à un élargissement d'échanges qui nous avantageraient mutuellement.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question du gaz naturel. Les exportations de gaz naturel canadien aux États-Unis ont eu une histoire brève, mais fort spectaculaire depuis le début des années 50. Ces exportations sont passées de 110 milliards de pieds cubes en 1960 à 790 milliards de pieds cubes vingt ans seulement plus tard, et représentent actuellement 760 milliards de pieds cubes. Les États de Nouvelle-Angleterre ont reçu l'an dernier pour quelque 4,5 milliards de pieds cubes, soit moins de 1% de nos exportations globales. Alors que les États de Nouvelle-Angleterre dépendent de plus en plus du gaz naturel, il est clair que ces volumes peuvent être substantiellement augmentés. Je sais que l'Office national de l'énergie est saisi de demandes d'importation en Nouvelle-Angleterre d'environ 1,5 billion de pieds cubes de gaz. Je crois également savoir que la Nouvelle-Angleterre est intéressée à participer au projet de l'île de Sable. Je pourrais ajouter que ce projet serait le premier projet de mise en valeur d'hydrocarbures sur la côte Est. Ces développements potentiels m'intéressent tout particulièrement puisque je suis originaire des provinces de l'Atlantique, et j'y prends un intérêt personnel.

Un certain nombre de mesures importantes ont été prises pour améliorer les possibilités d'exportations de gaz vers de nouveaux marchés des États-Unis. L'Office national de l'énergie a récemment révisé sa formule de calcul des quantités de gaz excédentaires aux besoins canadiens. L'effet global de cette nouvelle approche sera d'assurer la protection des besoins canadiens tout en ouvrant de nouvelles possibilités d'exportation de gaz. L'un des grands avantages du gaz naturel canadien est la sécurité de son approvisionnement à long terme. Les excellents résultats enregistrés par notre industrie du gaz naturel se voient actuellement entravés non par une incapacité à trouver de nouvelles réserves, mais plutôt par des problèmes de commercialisation.

L'expérience récente tend à confirmer que nos réserves de gaz naturel découvrables seront sensiblement deux fois plus importantes que les découvertes de pétrole en terme d'équivalent énergétique. Le Canada a nettement une capacité impressionnante d'approvisionnement à long terme, capacité qui lui permet d'avoir une grande confiance dans son aptitude à long terme à devenir une source d'approvisionnement sûr en gaz naturel.

Les projets d'énergie gazière et électrique que j'ai mentionnés sont de grands projets qui nécessitent de longues périodes de gestation. Leur concrétisation exigera des engagements à long terme de la part des administrations fédérales, régionales et locales ainsi que des intérêts privés de nos deux pays. Pour notre part, nous sommes disposés à envisager de tels engagements. Notre Office national de l'énergie est autorisé, en vertu de la législation en vigueur, à envisager des exportations sur une période allant jusqu'à 25 ans.

Les relations entre la Nouvelle-Angleterre et le Canada datent d'avant la Confédération. Nous, Canadiens, partageons en bonne partie la culture et les traditions qui ont façonné cette région des États-Unis et lui ont donné son caractère unique. En des moments comme celui-ci où les citoyens et les gouvernements de nos deux pays examinent de près cette relation, il convient qu'un Conseil comme le vôtre soit créé pour faire progresser le dialogue entre nos deux nations de sorte que nous puissions poursuivre cette collaboration unique entre deux nations du monde.